

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
Séance du Mardi 21 Novembre 2023

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 70

Pouvoirs : 16

Membres votants : 86

Date de la convocation : 14/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi vingt-et-un novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Michel AUGER, Marie-Line BACHELOT, Caroline BEAUMONT, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Jérôme BREEMERSCH (Suppléant de Franck GIFFARD), Danielle CAMUS, Françoise CANU, Sébastien CAVELIER, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Camille DAEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Patrick DELANOUË, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Gérard FAUCHE, Sara FERAUD, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Claude GEORGES, Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Philippe LECOEUR (Suppléant de Georges MEZIERE), Françoise LEDUC, Davy LEGRIX (Suppléant de Marie-Françoise LECLERC), Gérard LELOUP, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Didier MALCAVA, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Olivier PIQUENOT, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Colette RODRIGUE, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Nicolas SEYS, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSCHE, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Christian BAISSE, Sandrine BOZEC, Dominique CIVEL, Philippe COUTEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Michèle DRAPPIER, Jean DUTHILLEUL, Jean-Marie GOSSE, Sonia GUEDON, Pascal LAIGNEL, Didier LECOQ, Patrick LHOMME, Jean-Louis MADELON, Nadia NADAUD, Camille Brigitte PANNIER, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Françoise ROCFORT, Sébastien ROEHM, Denis SZALKOWSKI, Jacques VIEREN.

Pouvoirs : Anne BARTHOW (Donne procuration à Nicolas GRAVELLE), Sabrina BECHET (Donne procuration à Sara FERAUD), Charles-Edouard DE BROGLIE (Donne procuration à Patrick HAUTECHAUD), Frédéric DELAMARE (Donne procuration à André VAN DEN DRIESSCHE), Simon JARAIE (Donne procuration à Pascal DIDTSCH), Lucette LECLERCQ (Donne procuration à Dominique MABIRE), Sébastien LERAT (Donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER), Janine LEROUVILLOIS (Donne procuration à Manuel CHOLEZ), Yannick LUCAS (Donne procuration à Marion POULAIN), Philippe MATHIERE (Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX), Jean PLENECASSAGNE (Donne procuration à Sébastien CAVELIER), Jean-Claude ROUSSELIN (Donne procuration à Gérard LELOUP), Pascal SEJOURNE (Donne procuration à Marie-Lyne VAGNER), Josiane VARAISE (Donne procuration à Philippe DANNEELS), Jérôme VARANGLE (Donne procuration à Laure BONMARTEL), Jean-Baptiste VOISIN (Donne procuration à Frédéric SCRIBOT).

Délibération n° 185/2023 : Avenant de prolongation au traité de concession avec EAD pour la zone de Malbrouck.

Monsieur le Président informe que, conformément à l'article 18 de la convention publique l'aménagement de la ZAC Malbrouck à Nassandres-sur-Risle, Eure Aménagement Développement (E.A.D.), a transmis le compte-rendu d'activités pour l'année 2022, celui-ci a été approuvé par le Conseil Communautaire lors de la séance du 26 septembre 2023.

En outre, il est précisé que la concession d'aménagement souscrite sur une période de 10 ans arrive à son terme le 05 janvier 2024.

Or il est proposé de prolonger le traité de concession pour une durée de 12 mois afin de procéder à plusieurs actions au titre desquelles :

- Détruire la station-service existante qui est obsolète et détériorée
- Sécuriser la chaussée par l'application d'un enrobé
- Lancement d'une étude projetant 2 à 3 scénarios d'aménagement

De plus, l'avenant a également pour objectif d'inscrire la participation d'équilibre et ses modalités de versement pour l'exercice 2024 soit la somme de 73 904 euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment l'article L.300-5 ;

Vu le Traité de Concession signé le 12 décembre 2013 entre EAD et la communauté de Communes de Risle Charentonne en date du 12 décembre 2013 ;

Vu la délibération n°D146/2014 du conseil communautaire de l'intercom Risle et Charentonne du 10 janvier 2014 approuvant l'avenant n°1 au traité de concession ;

Vu la délibération n°D200/2014 du conseil communautaire de l'intercom Risle et Charentonne du 14 mars 2014 approuvant l'avenant n°2 au traité de concession ;

Vu la délibération n°D142/2016 du conseil communautaire de l'intercom Risle et Charentonne du 14 mars 2014 approuvant l'avenant n°3 au traité de concession ;

Vu la délibération n°42/2020 du conseil communautaire de l'intercom de Bernay Terres de Normandie du 14 mars 2014 approuvant l'avenant n°4 au traité de concession ;

Vu la délibération n°149/2023 du conseil communautaire de l'intercom de Bernay Terres de Normandie du 26 septembre 2023 approuvant le Compte-rendu Annuel d'Activités 2022 établi pour la ZAC MALBROUCK ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** le versement de la dernière participation de 73 904,00€ permettant de financer de l'équilibre de l'opération conformément à l'article 16 du traité de concession.
- ✓ **APPROUVE** la prolongation de la durée de la concession d'aménagement à une année supplémentaire, soit jusqu'au 5 janvier 2025 inclus.
- ✓ **APPROUVE** la signature de l'avenant 5 entre l'Intercommunalité Bernay Terres de Normandie et la Société EAD.
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ainsi qu'à Monsieur le Vice-Président délégué au développement économique, Louis Choain, pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
70	16	86	0	86	0	86

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits,

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20231121-185_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Affichage : 30/11/2023